

• appartenance à une liste de substances vénéneuses :

OUI NON

• préparation partielle (décision d'enregistrement A.M.M. de la société) :

OUI NON

• fabrication seulement (totale ou partielle) :

OUI NON

• conditionnement seulement (total ou partiel) :

OUI NON

• contrôle seulement (total ou partiel) :

OUI NON

• autres lieux possibles de fabrication de la spécialité tels que mentionnés dans le dossier d'enregistrement ou d'A.M.M.

Activité pour le compte de tiers (décision d'enregistrement ou A.M.M. appartenant à des tiers) : OUI NON

• par forme pharmaceutique :

• quantités produites par an (en unités, en volume ou en poids)
(mêmes unités d'une année à l'autre)

quantités annuelles
.....

Tableau récapitulatif :

titulaire de décision d'enregistrement ou d'A.M.M.

fabrication

conditionnement

contrôle

commercialisation

2-4-1-2 Spécialités destinées à l'exportation

(formules pour l'exportation, ne bénéficiant pas d'une autorisation pour le territoire national : à préciser)

Spécialités :